

Relevé des décisions du Président
Prises en vertu de la délibération n° 110/2021 portant délégation de pouvoirs de
l'organe délibérant au Président

(Article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales)

Décision n° 148/2024 en cours

Décision n° 152/2024 en cours

Décision n° 153/2024 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur une formation générale du BAFA à l'organisme IFAC pour un montant de 400,00 € TTC

Question : N/A

Décision n° 19/2025 portant attribution du marché public n°2024-PA-TX-0030 relatif au renouvellement du réseau d'eau potable et au report des branchements rue de la Libération et Grande rue sur la commune de Boissy-le-Cutté, à la société SN MGCE, pour une durée prévisionnelle de 22 semaines à compter de sa notification, et pour un montant de 867 125,30€ HT

Question : fin 2022, nous parlions d'un besoin d'investissement de 8 M€ sur 10 ans. Ramenant la participant annuelle à 800K€. Nous y sommes avec cette décision. Cela veut-il dire qu'il n'y aura aucun autre investissement cette année ?

Quelles sont les 5 autres entreprises ?

Décision n° 20/2025 en cours

Décision n° 21/2025 portant attribution du marché n° 2024-AO-PI-007 relatif à la réalisation du schéma directeur voirie de la CCEJR, a la société IMMERGIS, pour un montant forfaitaire de 42 455 € HT et un maximum de 200 000€ HT pour la partie à prix unitaires, pour une durée prévisionnelle de 18 mois à compter de la notification

Question : lors du précédent CC et de celui-ci, nous parlions de dégager 100K€ pour la voirie. Cet investissement correspond-il à cette enveloppe et uniquement à celle-ci ? (considérant que le dépassement serait à envisager sur 2026 ?)

Décision n° 22/2025 portant attribution du marché public n°2024-PA-TX-0024 relatif aux travaux d'aménagement de voirie – Route Nationale et rue Jacques Cartier à Lardy, a la société SASU LVL, pour une durée de 4 mois à compter de sa notification et pour un montant forfaitaire de 263 526,52 € HT

Question : Quelles sont les 10 autres entreprises ?

Pourquoi le choix de la CCEJR s'est-il porté sur SASU LVL ?

Décision n° 23/2025 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur une formation de management - conduite du changement – à

destination des cadres intermédiaires à l'organisme PLATINIUM ACADEMY pour un montant de 10 700,00 € HT

Question : déjà vue au précédent conseil

Décision n° 24/2025 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur une formation en management - conduite du changement – à destination des cadres de direction à l'organisme PLATINIUM ACADEMY pour un montant de 2 100,00 € HT

Question : déjà vue au précédent conseil

Décision n° 25/2025 en cours

Décision n° 26/2025 portant signature d'une convention relative à la mise à disposition d'un archiviste du centre de gestion pour une mission d'archivage auprès de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde

Question : N/A

Décision n° 27/2025 portant attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie

Question : N/A

Décision n° 28/2025 portant déclaration sans suite du marché n°2024-AO-TX-0009 portant sur les travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments gérés par la communauté de communes entre Juine et Renarde

Question : 8 lots...qu'entendez-vous par redéfinir le besoin ? Est-ce dû aux réponses données aux appels d'offre ? Y a-t-il un changement qui est intervenu après les parutions des appels d'offre ? etc ?